



Q&R N° 1

Date : Le 17 décembre 2015

Projet: Mise aux normes des escaliers intérieurs à Québec

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors d'amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

Question 1 :

Comment sont fixées les nouvelles mains courantes?

Réponse 1 :

Toutes les mains courantes sont fixées dans les mains courantes de bois existantes, tant au centre que sur les murs latéraux.

Question 2 :

Est-ce que les plaques en acier inoxydable sous les mains courantes en bois sont soudées ou vissées?

Réponse 2 :

Aucune soudure sur place n'est prévue pour les plaques sous les garde-corps. Elles sont vissées aux tubes d'acier existants.

Question 3 :

Comment se fera l'évacuation des gaz de soudure?

Réponse 3 :

Prévoir l'évacuation par les portes extérieures des escaliers #3 et #4.

Prévoir l'évacuation par la porte extérieure d'accès au toit de la salle mécanique pour les escaliers #1 et #2.

Question 4 :

Est-ce que les stationnements fournis à l'entrepreneur seront gratuits?

Réponse 4 :

Des cases de stationnements sans frais seront disponibles pour l'entrepreneur et ses sous-traitants.

Question 5 :

Est-ce que les travaux doivent être exécutés un escalier après l'autre?

Réponse 5 :

Les travaux ne peuvent être réalisés simultanément aux escaliers de la même aile du bâtiment. Exemple : les travaux des escaliers n°s 1 et 2 ne peuvent être réalisés en même temps. Donc, au maximum 2 escaliers à la fois.

Question 6 :

Est-ce qu'un permis de travail à chaud est requis?

Réponse 6 :

Non, ce permis ne sera pas requis.

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.